

Bruxelles, le 26 mai 2021
(OR. en)

8923/21

ENER 194
CLIMA 116
ENV 321
IND 136
COMPET 376
RECH 227
TRANS 308
ECOFIN 457

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. préc.:	8080/1/21 REV 1
Objet:	Préparation de la session du Conseil "Transports, télécommunications et <u>énergie</u>" du 11 juin 2021 Conclusions sur une vague de rénovations qui répare l'économie aujourd'hui et crée des bâtiments écologiques pour demain - Approbation

1. Le 14 octobre 2020, la Commission a présenté son initiative stratégique intitulée "Une vague de rénovations pour l'Europe: verdir nos bâtiments, créer des emplois, améliorer la qualité de vie". Cette stratégie vise à intensifier les efforts de rénovation dans toute l'Europe, afin que le secteur du bâtiment puisse apporter sa contribution nécessaire à l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 et que l'objectif de transition écologique juste et équitable soit atteint. La stratégie reconnaît également le rôle central de la rénovation des bâtiments dans le processus de reprise économique après la pandémie de COVID-19.
2. Le groupe "Énergie" a examiné la stratégie en détail en octobre 2020 et en janvier 2021. Sur la base des résultats de ces discussions, la présidence a présenté un projet de conclusions, qui a fait l'objet de discussions approfondies lors de plusieurs réunions du groupe de travail, depuis le mois de février jusqu'au 18 mai 2021. Le texte des conclusions figurant en annexe est le résultat de ces travaux et bénéficie d'un large soutien de toutes les délégations.

3. Le Comité des représentants permanents est invité à marquer son accord sur le projet de conclusions du Conseil joint en annexe et à le soumettre au Conseil pour adoption lors de la session qu'il tiendra le 11 juin 2021.
-

PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL
sur une vague de rénovations qui répare l'économie aujourd'hui et crée des bâtiments
écologiques pour demain

RAPPELANT CE QUI SUIT:

le Conseil européen, dans ses conclusions du 12 décembre 2019 (doc. EUCO 29/19), a fait sien l'objectif consistant à parvenir d'ici 2050 à une Union européenne neutre pour le climat, conformément aux objectifs de l'accord de Paris;

dans ses conclusions du 11 décembre 2020, le Conseil européen a approuvé un objectif actualisé et plus ambitieux consistant en une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990;

la communication de la Commission COM (2019) 640 sur le pacte vert pour l'Europe a souligné que le taux actuel de rénovation devra au minimum doubler pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'efficacité énergétique et de climat;

la communication de la Commission COM (2020) 98 intitulée "Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire - Pour une Europe plus propre et plus compétitive" a mis en évidence que la construction et les bâtiments figurent parmi les principales chaînes de valeur des produits qui représentent des défis en termes de durabilité et nécessitent d'urgence des actions générales et coordonnées;

dans ses conclusions du 25 juin 2020 sur la réaction face à la pandémie de COVID-19 dans le secteur énergétique de l'UE, le Conseil TTE (Énergie) s'est déclaré conscient que la vague de rénovations pourrait contribuer de manière significative à la reprise économique, et a reconnu le potentiel que présentent les rénovations de bâtiments en termes d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables au niveau local;

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. SALUE la communication de la Commission du 14 octobre 2020 relative à une vague de rénovations pour l'Europe, et EST CONSCIENT du rôle crucial que peuvent jouer les rénovations de bâtiments dans la relance économique au sortir de la crise de la COVID-19 et dans la décarbonation du parc immobilier européen, ainsi qu'en ce qui concerne la feuille de route du pacte vert visant à assurer une transition juste et inclusive vers la neutralité climatique d'ici à 2050.
2. PREND ACTE de la recommandation de la Commission sur la précarité énergétique, et CONVIENT que les rénovations de bâtiments peuvent jouer un rôle important dans la réduction des dépenses énergétiques des ménages en situation de précarité énergétique et dans l'amélioration de la qualité de vie de tous les Européens.
- 2 *bis*. RECONNAÎT que l'utilisation et l'exploitation des bâtiments sont responsables d'environ 40 % de la consommation totale d'énergie de l'UE et de 36 % des émissions de gaz à effet de serre qui y sont liées, et qu'un effort important devra être fourni par ce secteur pour que l'Union puisse atteindre son objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050.
3. CONVIENT qu'il est nécessaire d'au moins doubler les taux de rénovation liés à l'énergie d'ici à 2030 et d'encourager des rénovations énergétiques en profondeur qui améliorent la performance énergétique des bâtiments et permettent de réaliser d'importantes économies en termes d'énergie et de coûts, favorisent le remplacement de la consommation à forte intensité de carbone par des énergies renouvelables et contribuent à améliorer et à moderniser le parc immobilier, tout en tenant compte des circonstances nationales, régionales et locales; et CONSTATE que, pour maximiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du secteur du bâtiment, l'augmentation massive des rénovations, approfondies et partielles selon le cas, devrait s'accompagner d'une approche circulaire, fondée sur le cycle de vie en ce qui concerne l'utilisation et la réutilisation de matériaux, l'incorporation de matériaux secondaires et les pratiques et technologies de construction durables, ce qui inclut des matériaux obtenus, produits et disponibles de manière durable.

4. SOUSCRIT à l'approche holistique adoptée dans la communication relative à une vague de rénovations, qui tient compte de la neutralité climatique, de la relance économique, de l'inclusion sociale et de l'accessibilité, de l'utilisation efficace des ressources et de la circularité, ainsi que de la santé, des normes environnementales, de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à celui-ci et de la numérisation; EST CONSCIENT qu'il importe d'intégrer ces éléments au niveau des quartiers, des communautés, des districts, des villes et des régions; et NOTE que cette vision holistique devrait être étendue et plus intrinsèquement liée à d'autres politiques publiques pertinentes pour les rénovations, telles que les infrastructures et la planification urbaine, les transports, la gestion de l'eau et des déchets, la sécurité incendie, la protection contre les activités sismiques et d'autres catastrophes naturelles, la recherche, la participation des citoyens, le soutien social, l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle, afin de garantir que ces politiques se soutiennent et s'encouragent mutuellement tout au long de la chaîne de valeur de la rénovation;
5. MET EN ÉVIDENCE, en particulier, parmi les principes en matière de rénovation de bâtiments, le principe de primauté de l'efficacité énergétique qui, étant un élément clé de la stratégie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à un environnement bâti neutre pour le climat, devrait être mis en œuvre en tant que principe directeur horizontal dans tous les secteurs, conformément au règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Concernant le financement et les investissements

6. SOULIGNE que, pour relever les défis particuliers en matière d'investissement auxquels est confronté le secteur de la construction et inciter les propriétaires de bâtiments à rénover, il est indispensable de créer et de mettre en place des synergies afin de combiner les investissements publics et privés et les mécanismes de financement existant aux niveaux européen, national, régional et local, et les synergies avec les procédures administratives doivent être recensées. SOULIGNE qu'il est important de fournir des financements pour l'assistance technique et l'aide au développement de projets afin de faire tomber les obstacles à la rénovation des bâtiments.

7. EST CONSCIENT du fait que la facilité pour la reprise et la résilience offre une occasion majeure de mobiliser des investissements et de donner la priorité aux rénovations de bâtiments et à l'assistance technique dans les plans pour la reprise et la résilience, dans le cadre du domaine phare "Rénover", et PREND NOTE du rôle que continuent de jouer les instruments des politiques de cohésion, de recherche et d'innovation, les agences et organismes de financement, notamment la BEI, pour ce qui est de soutenir les rénovations et la décarbonation à long terme.
8. ATTIRE L'ATTENTION SUR LE FAIT qu'il convient de poursuivre les travaux afin d'étendre et de combiner les possibilités de financement disponibles pour les rénovations de bâtiments, telles que les subventions vertes, les incitants fiscaux et les prêts verts, les obligations vertes, les mécanismes d'obligations en matière d'économies d'énergie, le financement sur facture, les sociétés de services énergétiques (ESCO) et les contrats de performance énergétique, ainsi que les contrats de performance relatifs à d'autres ressources (eau, matériaux), qui permettent aux citoyens et aux entreprises d'avoir accès à un éventail de possibilités de financement souples (publiques et privées) et réduisent au minimum les risques réels et la perception des risques associés aux rénovations.
9. SOULIGNE la nécessité de mieux harmoniser les actions, de fournir une assistance technique et de rationaliser et simplifier les procédures aux niveaux européen, national, régional et local afin de mobiliser rapidement les fonds nécessaires, de lever les obstacles éventuels et de mettre en œuvre des projets de rénovation sur le terrain.
10. CONSTATE qu'il est nécessaire, en plus d'un financement efficace et attrayant, de communiquer de manière ciblée et de fournir des informations personnalisées aux bénéficiaires potentiels afin de franchir le premier obstacle qui entrave la décision, et SOULIGNE, dans ce contexte, l'importance que revêtent les approches au niveau des quartiers, des districts et des villes ainsi que la création de guichets uniques servant de source de conseils indépendants et d'accès au financement, et qui restent disponibles tout au long des projets de rénovation.

11. SE DÉCLARE FAVORABLE à des rénovations de haute qualité qui sont axées sur la performance énergétique, encourageant l'efficacité énergétique et les solutions renouvelables d'une manière économiquement avantageuse, et qui introduisent une réflexion sur le cycle de vie et la circularité, intègrent une qualité environnementale, architecturale et technique élevée, favorisent l'utilisation de matériaux durables et produits localement, tiennent compte de la surface et des infrastructures nécessaires à une mobilité durable, de la préservation du patrimoine culturel, de la résilience au changement climatique, des normes en matière de santé et de sécurité, y compris de facteurs tels que la qualité de l'air intérieur, la protection contre le bruit, le confort thermique, les solutions alternatives de climatisation, le lien entre l'eau et l'énergie, l'utilisation efficace de l'eau, la sécurité incendie et la protection contre les activités sismiques et d'autres catastrophes naturelles.
12. FAIT RESSORTIR en particulier la nécessité d'accroître la circularité et la normalisation des éléments industriels et installés sur site pour les processus de rénovation, la conception des bâtiments et les pratiques de chantier utilisées dans les rénovations - une évolution qui permettrait de réduire les coûts, de réduire le temps et les efforts consacrés aux rénovations et qui offrirait des possibilités de création d'emplois nouveaux et durables.
- 12 bis. AFFIRME qu'il importe de prendre en considération à la fois l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci dans les bâtiments et infrastructures publics et privés. Il est essentiel de redoubler d'efforts en ce qui concerne la résilience au changement climatique, la résilience des bâtiments et la prévention et la préparation, étant donné que le changement climatique continuera de créer d'importants défis pour l'Europe malgré les efforts d'atténuation, ainsi que pour atteindre les objectifs de résilience aux changements climatiques et de zéro émission nette à l'horizon 2050.
13. RAPPELLE le principe de primauté de l'efficacité énergétique et l'importance que revêt la réduction de la demande énergétique, par exemple grâce à l'isolation des bâtiments et à des systèmes de chauffage et de refroidissement économes en énergie, en combinaison avec d'autres mesures et outils. En ce qui concerne les énergies renouvelables et le chauffage et le refroidissement efficaces des bâtiments, SOULIGNE que le point de départ de toutes les rénovations devrait être la réduction économiquement avantageuse de la demande d'énergie et le remplacement, d'ici à 2030, des technologies de chauffage et de refroidissement à forte intensité de carbone ou inefficaces sur le plan énergétique, conformément aux plans nationaux en matière d'énergie et de climat et aux stratégies de rénovation à long terme, l'intégration de solutions efficaces sur le plan énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables et de la chaleur et du froid résiduels.

14. MET L'ACCENT sur le potentiel que la rénovation des bâtiments présente pour le déploiement d'énergies renouvelables produites localement, pour la chaleur et le froid résiduels ainsi que pour le chauffage et le refroidissement urbains, et RECONNAÎT, outre la contribution décisive que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables peuvent apporter à la décarbonation du chauffage et du refroidissement, le potentiel que représente l'intégration d'autres aspects pertinents, tels que les ressources renouvelables, la réutilisation des eaux grises, l'infrastructure verte et la biodiversité, la collecte des eaux de pluie et la récupération des matériaux; EST CONSCIENT, notamment, de l'importance que revêt le développement des réseaux de chauffage et de refroidissement urbains efficaces afin d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans les villes.
- 14 bis. SOULIGNE que les feuilles de route pour la rénovation volontaire de bâtiments peuvent être un outil efficace pour sensibiliser les propriétaires de bâtiments aux investissements qui seront nécessaires dans les années et les décennies à venir afin d'aligner la performance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur les objectifs en matière d'énergie et de climat.
15. RAPPELLE qu'il convient de renforcer tout particulièrement les approches coordonnées en matière de rénovation au niveau des quartiers, des districts et des villes, qui ont une incidence plus importante sur la réalisation de rénovations à un prix potentiellement inférieur et peuvent faciliter l'abandon des combustibles fossiles et renforcer la sécurité des investissements ainsi que le rendement des systèmes à plus grande échelle.
16. INSISTE sur l'importance que revêt le développement du nouveau Bauhaus européen pour promouvoir des solutions innovantes, inclusives, abordables, économes en énergie et durables en ce qui concerne la conception architecturale et les matériaux, faisant usage de matériaux locaux, naturels, durables, renouvelables, réutilisables et recyclables chaque fois que cela est possible, de façon à contribuer à réduire les émissions et la demande d'énergie et à parvenir à une transition juste.

Concernant la relance économique et la croissance verte

17. MET EN LUMIÈRE la nécessité d'une action rapide et transformatrice dans plusieurs secteurs de l'économie afin de débloquer les possibilités uniques de financement et d'investissement et de libérer le potentiel de croissance offert par la vague de rénovations; et SOULIGNE que l'augmentation nécessaire des rénovations ne peut être réalisée que par un marché actif et mobilisé qui acquiert la main-d'œuvre supplémentaire, l'expertise et les nouveaux profils professionnels prévus, soutenu par la reconversion et le perfectionnement des travailleurs axés sur les nouvelles technologies vertes et numériques.

18. ESTIME qu'il est essentiel, afin de garantir un large impact positif sur l'économie, d'encourager les secteurs industriels participant à la transformation, de par le rôle qu'ils jouent dans le développement des technologies pour l'avenir, et de donner accès aux équipements et matériaux nécessaires; et SOULIGNE le rôle important de la recherche et de l'innovation dans la commercialisation de solutions abordables, faciles à installer, préfabriquées et d'autres solutions normalisées qui rendraient les rénovations à grande échelle plus rapides et moins pesantes.

Concernant le cadre réglementaire de l'UE

19. EST CONSCIENT du rôle important que jouent les outils de planification politique à long terme, en particulier les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat, les plans relatifs à l'efficacité des ressources et à l'économie circulaire, les stratégies de rénovation à long terme, et de l'importance particulière que revêtent les plans de relance et de résilience pour donner une impulsion initiale à des rénovations économes en énergie et en ressources, y compris la production sur site d'énergies renouvelables et les solutions de chauffage et de refroidissement fondées sur les énergies renouvelables, telles que les pompes à chaleur et le chauffage et le refroidissement urbains. ainsi que d'autres solutions appréciables et utiles dans ce domaine.
20. SOULIGNE qu'il est nécessaire de prévoir une certaine souplesse dans la mise en œuvre des objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique et, tout en veillant à ce que les objectifs stratégiques soient atteints en temps voulu, de laisser une marge de manœuvre suffisante aux États membres afin de tenir compte de leurs spécificités nationales et de définir les voies stratégiques les plus rentables et les plus efficaces pour la rénovation et la décarbonation de leur parc immobilier, y compris la facilitation de projets pilotes ou d'espaces d'expérimentation au niveau national, régional ou local.
21. SOULIGNE qu'il est essentiel de procéder à la révision des règles en matière d'aides d'État de façon à amplifier l'effet incitatif des systèmes de financement public et d'accroître leur capacité à toucher les projets de rénovation.

22. SOULIGNE qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité et la disponibilité des données relatives aux bâtiments et à leur consommation énergétique, notamment:
- en évaluant la nécessité d'étendre la portée et l'étendue des certificats de performance énergétique - au sein des cadres réglementaires existants - afin d'accroître leur influence sur les décisions des propriétaires en donnant aux consommateurs les moyens d'agir dans le domaine des rénovations grâce à une numérisation et une comparabilité accrues;
 - en mettant en œuvre des outils volontaires tels que l'indicateur de potentiel d'intelligence dans le cadre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments;
 - en tirant parti de l'observatoire européen du patrimoine bâti et des données sur le parc immobilier disponibles auprès des États membres, des parties prenantes et des acteurs du marché;
 - en promouvant l'utilisation généralisée du cadre (Level(s)) de l'UE en matière de durabilité des bâtiments et des passeports de rénovation du bâtiment; et
 - en promouvant les certificats de performance énergétique, fondés sur le droit national et/ou européen, attribués aux bâtiments qui visent à améliorer l'efficacité énergétique, l'utilisation des ressources et les performances environnementales.
23. RECONNAÎT que le fait de fixer une norme de rénovation en profondeur ou d'associer des normes minimales de performance énergétique aux rénovations qui respectent les principes de l'efficacité au regard des coûts, de la compétitivité et de la neutralité technologique peuvent, en particulier s'ils s'accompagnent de programmes de soutien financier, de la fourniture d'un service de conseil et de programmes de formation et de qualification pour les professionnels du bâtiment et de l'énergie, combinant des connaissances sectorielles intégrées, être un moyen efficace d'assurer des rénovations plus approfondies. INSISTE sur la nécessité d'introduire et d'adapter ces normes aux conditions et priorités spécifiques de chaque État membre, afin de garantir une construction, une rénovation et un habitat abordables, en ce qui concerne les aspects techniques, tels que les conditions climatiques, la disponibilité des ressources, le parc immobilier, le chauffage et le refroidissement, et la structure de propriété, ainsi que les aspects sociaux, tels que le soutien public, la participation du public, l'éducation et l'emploi.

24. SOULIGNE l'importance des mesures relatives à l'écoconception, à l'environnement et à l'étiquetage énergétique pour promouvoir des solutions de chauffage et de refroidissement économes en énergie et en ressources et pour faciliter l'élimination progressive des appareils fonctionnant aux combustibles fossiles de la manière la plus rentable possible.
- 24 bis. SOULIGNE qu'il importe de tenir compte des besoins, de la flexibilité pour les États membres et des principes susmentionnés dans le cadre des révisions futures du règlement sur les produits de construction, de la directive relative à l'écoconception, de la directive relative à l'efficacité énergétique, de la directive sur la performance énergétique des bâtiments et de la directive sur les énergies renouvelables, ainsi que des initiatives relatives à l'intégration du système énergétique.

Concernant le cadre favorable aux rénovations

25. CONSTATE qu'une coordination des mesures nationales s'impose afin d'accélérer les rénovations et le développement de technologies, et de promouvoir la coopération et le partage de bonnes pratiques entre les États membres.
26. RECONNAÎT la nécessité de promouvoir davantage une approche circulaire dans l'ensemble des principaux écosystèmes industriels susceptibles d'être d'importants vecteurs de changement dans la vague de rénovations, du fait de leur statut de fournisseurs potentiels de matériaux et de technologies de construction durables les plus innovants, et PRÉCONISE l'élaboration d'une norme ouverte à l'échelle de l'UE concernant les informations sur le contenu de ces matériaux, ainsi que la mise au point de passeports numériques des produits permettant le suivi des flux de matériaux, afin d'encourager l'utilisation de matériaux plus durables ayant un contenu recyclé plus élevé, plus faciles à démonter ou à recycler lorsqu'ils arrivent en fin de vie, et utilisant des chaînes d'approvisionnement courtes et allégées, tout en tenant compte du principe de primauté de l'efficacité énergétique.
27. SOULIGNE les nombreux avantages de la numérisation et de l'intégration du système énergétique, en particulier concernant le diagnostic des bâtiments, la collecte automatisée de données, l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique intégrée, les systèmes de réponse à la demande et de flexibilité, et le recours à d'autres solutions en matière d'utilisation efficace des ressources, de mobilité, de résilience au changement climatique, de performance environnementale et d'accessibilité.

Concernant la dimension sociale des rénovations

28. SOUSCRIT à l'objectif consistant à accorder la priorité à la rénovation de bâtiments particulièrement visibles (tels que les écoles, les hôpitaux, les universités et d'autres infrastructures sociales), et MESURE l'importance de soutenir les ménages, afin d'atteindre une grande partie de la population et d'alléger la charge financière qui continue de peser sur les consommateurs vulnérables. SOULIGNE par ailleurs que, lors de l'évaluation de la nécessité de rénover les bâtiments les moins performants, il convient de tenir également compte de facteurs tels que la situation et la valeur des biens, les évolutions démographiques et les revenus des habitants.
29. EST CONSCIENT que des normes élevées de rénovation doivent être fixées pour les bâtiments publics, notamment en ce qui concerne l'environnement, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, l'intégration des énergies renouvelables, la santé, la mobilité durable et la réutilisation des matériaux, l'incorporation de matériaux secondaires et l'utilisation efficace de l'eau, dans la mesure du possible, et SOULIGNE en particulier le rôle que peuvent jouer des rénovations publiques exemplaires ou la rénovation de bâtiments emblématiques pour mobiliser des citoyens, des fonctionnaires et des utilisateurs des bâtiments, et favoriser ainsi une approche participative de la vague de rénovation.
30. PREND ACTE de l'importante contribution au succès de la vague de rénovation que représentent des lignes directrices bien préparées et faciles à appliquer en matière d'efficacité énergétique et de marchés publics écologiques dans le cadre des régimes actuels de marchés publics européens et nationaux.
31. RELÈVE la nécessité de mettre en place un cadre de soutien global pour les ménages en situation de précarité énergétique, notamment ceux qui vivent dans des bâtiments dont les structures de propriété sont complexes, afin de déclencher des rénovations; ce cadre comprendrait des mesures de rénovation subventionnées, des prêts et des garanties mixtes, des mesures fiscales, des règles de location et des guichets uniques visant à réduire la charge administrative.

32. INSISTE sur le rôle que peuvent jouer les rénovations dans la réduction de la précarité énergétique à long terme afin de rendre l'énergie abordable pour tous les ménages, y compris les occupants les plus pauvres, en s'attaquant, entre autres, aux bâtiments les moins performants. SE FÉLICITE de la promotion de modèles d'engagement social destinés à renforcer l'autonomie des habitants dans la rénovation des quartiers, dans le cadre de partenariats intersectoriels les liant avec les acteurs locaux, y compris ceux de l'économie sociale. PRÉCONISE un soutien spécifique à la rénovation des bâtiments les moins performants, tout en RECONNAISSANT que la définition de la précarité énergétique et des mesures visant à y faire face, ainsi que l'établissement des priorités en matière de rénovation, relèvent de la compétence des États membres.
33. SOULIGNE la nécessité d'offrir à la population active des possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels qui permettent aux personnes de s'adapter et d'être réorientées là où elles sont les plus utiles, conformément à la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe; et INSISTE en particulier sur l'importance des programmes de formation et de qualification destinés aux professionnels du bâtiment et de l'énergie, combinant ainsi des connaissances sectorielles intégrées.
- 33 bis. SOULIGNE la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des exigences en matière de sécurité et de santé sur les chantiers de construction, y compris dans les équipements sociaux et les logements fournis aux travailleurs.
34. INVITE la Commission à:
- soutenir et favoriser la coopération entre les États membres pour le partage des bonnes pratiques, et faciliter davantage l'accès à l'assistance technique, en particulier en ce qui concerne la rénovation des bâtiments, les marchés publics écologiques et les régimes d'aide nationaux, régionaux et locaux, notamment les modèles commerciaux et la conception de guichets uniques;
 - soutenir la coopération entre les États membres sur les moyens de remédier aux déséquilibres sociaux et de réduire la précarité énergétique dans les cadres existants, tels que la plateforme de conseil sur la précarité énergétique (Energy Poverty Advisory Hub);
 - achever dans les meilleurs délais ses travaux sur la recommandation relative à la mise en œuvre du principe de primauté de l'efficacité énergétique, et envisager la rédaction d'orientations sur son application, en mettant l'accent sur la rénovation des bâtiments;

- conseiller et soutenir les États membres dans la planification et la mise en œuvre de mesures ambitieuses de rénovation dans le cadre de leurs plans pour la reprise et la résilience, à compléter par des orientations sur le cadre applicable en matière d'aides d'État, le rôle des ESCO et d'autres entreprises privées, et sur la manière de veiller à ce que des instruments privés, dans le cadre de contrats de performance énergétique et d'autres instruments financiers, puissent être renforcés à moyen et à long terme;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de dialogue et de communication en coopération avec d'autres institutions, et en étroite collaboration avec le Comité des régions, non seulement pour sensibiliser, mais également pour motiver et convaincre les propriétaires de logements et de bâtiments, et accélérer ainsi l'adhésion des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes, telles que les communautés énergétiques locales, à la vague de rénovations; dans le cadre de cette stratégie, partager les bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes centrés sur le consommateur, afin de faciliter davantage le recours à des mises en conformité par les ménages aux niveaux européen, national, régional et local;
- accélérer les travaux en cours sur les appareils de chauffage et de refroidissement, en remaniant dès que possible les étiquettes énergétiques, en envisageant d'étendre le système des étiquettes énergétiques à tous les appareils de chauffage électriques et préparer la suppression progressive des appareils de chauffage et de refroidissement les moins efficaces fonctionnant à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles fossiles;
- suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la vague de rénovations:
 - en analysant les indicateurs de progrès établis au niveau national dans le cadre des stratégies de rénovation à long terme des États membres, qui mesureraient l'évolution des activités de rénovation au niveau européen ainsi que la performance énergétique du parc immobilier européen, y compris, le cas échéant, les rénovations lourdes; il convient de tenir compte de la nécessité d'éviter autant que possible de créer une charge bureaucratique et administrative supplémentaire;

- en mettant au point des méthodes permettant d'évaluer les incidences économiques des améliorations obtenues grâce à la rénovation, et de suivre leurs effets sur le marché immobilier; et
- en élargissant la portée du rapport général d'avancement sur la rénovation du parc immobilier national prévu dans son rapport bisannuel sur l'état de l'union de l'énergie pour en faire un rapport complet sur tous les aspects de la vague de rénovations;
- continuer à développer ses travaux sur la numérisation plus poussée du secteur du bâtiment et de la construction, notamment en soutenant l'application d'outils volontaires tels que l'indicateur de potentiel d'intelligence;
- stimuler le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs du secteur de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction, afin de promouvoir des pratiques et des solutions améliorées qui permettraient d'obtenir un parc immobilier plus efficace et décarboné; mettre en place des mesures incitatives en faveur des marchés publics écologiques à l'échelle européenne;
- reconnaître et comprendre la nature et les performances des formes de construction et des types de matériaux traditionnels et vernaculaires, et renforcer les compétences nécessaires pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique adaptés à ces types de construction;
- promouvoir une approche circulaire de l'utilisation des composants de construction, des matériaux, des technologies et des pratiques de construction durable, en examinant les performances des produits de construction en matière de durabilité, en révisant les objectifs de valorisation des matériaux pour les déchets de construction ou de démolition, et en mettant au point, dans la mesure du possible, des passeports numériques des produits qui permettent de suivre les matériaux tout au long de leur cycle de vie;
- étudier toutes les options qui s'offrent pour éliminer progressivement les combustibles fossiles du chauffage et du refroidissement, de la manière la plus rentable possible qui soit en conformité avec la réalisation de l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050, et collaborer avec les États membres dans le cadre de leurs efforts pour atteindre leurs objectifs de décarbonation et définir des solutions optimales au niveau national; et
- analyser plus avant la manière dont la stratégie de la vague de rénovations peut contribuer à réaliser l'objectif accru de l'UE consistant en une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.